

Paris, le 27 juin 2018

**APPEL A PROJET**

**SELECTION DES ORGANISMES DE FORMATION ET DE LEURS FORMATEURS-  
TUTEURS POUR LE PROGRAMME PRO-REFEI**

ATEE - 47 avenue Laplace - 94117 Arcueil cedex – Standard 01 46 56 91 43 – Fax 01 49 85 06 27

**Energie Plus : Rédaction** 01 46 56 35 44 – **Abonnements-Adhésions** 01 49 85 06 27

**Manifestations** 01 46 56 35 41

Site web : [www.atee.fr](http://www.atee.fr)

Association Loi 1901 - SIRET 315 062 786 00027 - Code NAF 7022 Z - TVA FR 00315062786



## **APPEL A PROJET**

### **Association Technique Energie Environnement (ATEE)**

#### **Sélection d'organismes de formation et de leurs formateurs-tuteurs pour le Programme PRO-REFEI**

**Date d'émission : 27 juin 2018**

**Contact :**

Karine Maillard  
k.maillard@atee.fr  
Tel : 01 46 56 91 43

## 1- INFORMATIONS GENERALES ET OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent appel à projet a pour objet la sélection d'organismes de formation et de leurs formateurs-tuteurs habilités par l'ATEE (Association Technique Energie Environnement), pour réaliser :

- la gestion administrative du parcours obligatoire et des modules complémentaires,
- la formation en présentiel et le tutorat,
- les modules complémentaires

des stagiaires en entreprise dans le cadre du Programme PROREFEI, pour une durée de 2,5 ans.

Il décrit les finalités, les contenus et les critères d'éligibilité et précise le mode de réponse des prestataires souhaitant répondre à la présente consultation.

## 2- LES MISSIONS DE L'ATEE

### ***Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement***

L'ATEE s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de l'association est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie. Ceci, afin de concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité.

## 3- CONTEXTE ET ENJEUX

### Contexte

Le secteur industriel représente 19 % de la consommation énergétique finale de la France<sup>1</sup>. Le secteur industriel compte au 1<sup>er</sup> janvier 2017 environ 23 000 établissements de plus de 20 salariés<sup>2</sup>, dans lesquels la consommation énergétique industrielle est inégalement répartie. Ainsi, 10 % des établissements de plus de 10 salariés représentent 90 % de la consommation énergétique totale du secteur industriel.

Selon le secteur industriel, l'énergie peut représenter jusqu'à 30 % des coûts de fabrication et une entreprise sur deux peut diminuer d'au moins 17 % sa facture énergétique grâce aux préconisations identifiées au cours d'un audit énergétique<sup>3</sup>.

En 2011, la norme ISO 50001, dédiée à la gestion de l'énergie, a placé au centre de l'action le « référent énergie ». Aujourd'hui, cette fonction est assurée principalement par des personnes en provenance du HQSE (Hygiène Qualité Sécurité et Environnement) qui déclarent à 80 % ne pas avoir suivi de

---

<sup>1</sup> Chiffres clés air, climat et énergie, Ademe, 2017.

<sup>2</sup> Source INSEE.

<sup>3</sup> Source Ademe.

formation initiale ou continue en lien avec l'énergie<sup>4</sup>. En effet, il n'existe pas à ce jour de référentiel métier sur cette fonction, même si l'ADEME, en collaboration avec l'Union des Industries Chimiques (UIC) et l'OPCA AGEFOS PME, a proposé en 2012 une définition de la fonction et des missions attendues du référent énergie.

### Enjeux

Le Programme PRO-REFEI (Formation des Référents Energie en Industrie) prend la suite du dispositif DEREFEI porté par l'ADEME de 2015 à 2018. Il a pour objectif, dans le cadre d'un programme de formation multimodale, financé par le dispositif des CEE (certificats d'économie d'énergie)<sup>5</sup>, d'assurer un rôle structurant de la fonction de « référent énergie », en aidant la personne en charge de la gestion de l'énergie à améliorer la performance énergétique, en mettant en place des solutions techniques et organisationnelles simples et rapidement rentables. Il s'agit de créer un effet de levier pour la mise en place d'un véritable management de l'énergie dans les entreprises.

En effet, afin de transformer le potentiel de gain énergétique qui existe sur chaque site industriel, il est indispensable que les personnes en charge de la gestion de l'énergie soient formées à la conception, la mise en place et la coordination des actions permettant d'améliorer la performance énergétique. Cette structuration nécessaire intervient dans un contexte où la commission européenne contraint les grandes entreprises et encourage les PME à réaliser des audits énergétiques<sup>6</sup>.

Le programme a pour objectif :

- de former, d'ici décembre 2020, **3000 référents-énergie** dans les entreprises industrielles à travers un parcours de formation complet,
- et de créer une communauté de référents énergie en proposant une plateforme d'animation. Cette plateforme proposera une veille sur les évolutions dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, permettant ainsi de décloisonner les secteurs industriels qui ont tendance à fonctionner en silo alors que bien souvent, une nouvelle méthode ou une nouvelle technologie développée pour un secteur particulier est transposable dans un autre secteur.

## 4- DESCRIPTION DU PROGRAMME

### 4.1 Conditions d'accès

Le programme est ouvert aux salariés des filières industrielles visées par le Programme ayant en charge la compétence « énergie » dans l'entreprise ou souhaitant l'acquérir. Sont notamment concernés les responsables de production, de maintenance, de travaux neufs, les responsables QSE, HSE ou encore le chef d'entreprise ou le directeur d'usine ayant cette fonction de référent énergie.

Les formations de PRO REFEI sont ouvertes aux salariés dont les entreprises répondent à la condition ci-dessous :

- Pour les PMI non soumises à l'audit énergétique obligatoire : avoir établi un prédiagnostic énergétique réalisé sur le site du stagiaire avant l'inscription à la formation ou au plus tard avant la formation en présentiel, ou mettre à disposition les documents relatifs à l'ISO 50001 ;

---

<sup>4</sup> Source : Etude « Qui sont les référents énergie dans l'industrie française », ATEE, 2015.

<sup>5</sup> [www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie)

<sup>6</sup> Directive efficacité énergétique, 2012/27/UE.

- Pour les entreprises soumises à l'audit énergétique obligatoire : avoir déposé un audit énergétique sur la plateforme informatique avant l'inscription à la formation ou au plus tard avant le démarrage de la formation en présentiel, ou mettre à disposition les documents relatifs à l'ISO 50001.

Le stagiaire s'engage à suivre la totalité du parcours de formation obligatoire. En cas de décrochage du stagiaire, la part réalisée du parcours de formation ne pourra être prise en charge par le Programme et sera due par l'entreprise.

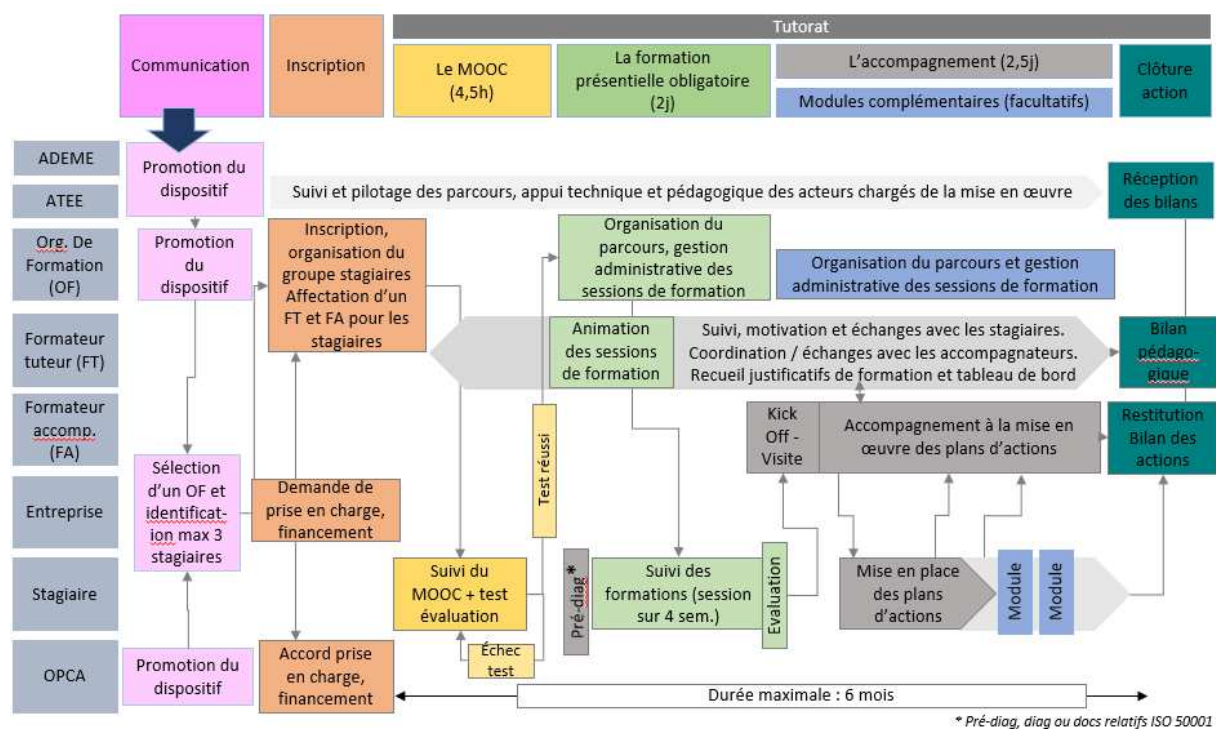
Trois parcours au maximum par entreprise (n° SIREN) pourront être financés par le Programme PRO-REFEI. D'autres salariés pourront suivre le parcours mais sans financement PRO-REFEI. Les modules complémentaires seront ouverts aux stagiaires en question et/ou à un autre salarié de l'entreprise. Le Programme PRO-REFEI finance les coûts pédagogiques des modules complémentaires dans la limite de trois salariés par entreprise (n° SIREN). Il sera parfois pertinent de former un autre salarié de l'entreprise à ce module complémentaire, par exemple dans le cas de la déclinaison d'une action faisant appel à plusieurs compétences dans l'entreprise.

#### 4.2 Descriptif du parcours PRO-REFEI

Le parcours de formation proposé par le programme est un parcours de formation multimodal, offrant des séquences d'auto-apprentissage, de formation en présentiel, et de travail autonome à distance et d'accompagnement en entreprise.

Le parcours de formation s'organise autour d'un parcours obligatoire et de modules complémentaires optionnels. Le stagiaire s'engagera à suivre le parcours obligatoire dans sa totalité. Ce parcours de formation sera assuré par les organismes de formation sélectionnés par le Comité Pédagogique du Programme.

Le schéma process s'organise comme suit :



#### 4.3 Parcours de formation obligatoire

##### **a) Formation à distance**

Elaboré par l'ADEME, un module de formation en ligne (MOOC) d'une durée de 4,5 heures permettra au stagiaire de réviser ou d'acquérir les connaissances théoriques fondamentales de l'efficacité énergétique en industrie.

Ce module fait partie du parcours obligatoire du stagiaire PRO-REFEI mais il pourra également être suivi par toute personne intéressée par ce module de formation. Bien qu'intégrant le Programme PROREFEI, aucun coût pédagogique ne sera en effet pris en charge sur ce module. Il se clôture par un test de contrôle des connaissances qui permet de valider l'entrée dans le parcours présentiel.

##### **b) Présentiel-tutorat**

Le formateur en charge du présentiel assurera le tutorat, sauf si le formateur présentiel est celui d'un autre organisme de formation dans le cas d'une mutualisation. En effet, si le nombre de stagiaires est inférieur à 8 par session, l'organisme de formation habilité devra se mettre en relation avec un autre organisme de formation habilité pour mutualiser la formation présentielle avec l'aide de l'ATEE si besoin.

- Formation présentielle

Cette formation en présentiel de 2 jours permettra au stagiaire de mieux cerner son rôle et ses missions ; se positionner dans son entreprise et identifier les acteurs avec lesquels il devra collaborer ; se réapproprier les fondamentaux en thermodynamique, thermique et électricité, ainsi que sur les principaux systèmes énergétiques ; calculer des gains énergétiques ; interpréter une facture d'énergie ; se familiariser avec une méthodologie d'actions.

Afin de suivre le stage en présentiel, le stagiaire devra avoir suivi et avoir validé le test contrôlant ses connaissances en fin de MOOC. Les critères de validation de ce test seront définis par le Comité Pédagogique.

- Tutorat

Un Tutorat sera mis en œuvre sur toute la durée du parcours obligatoire en fil rouge de ce parcours de formation. Le tutorat est un mécanisme nécessaire dans les dispositifs multimodaux afin de garantir une implication continue du stagiaire sur toute la durée de son parcours et limiter le risque de décrochage (condition de prise en charge des coûts pédagogiques par le programme CEE).

Le formateur en charge du présentiel assurera la fonction de tuteur tout au long du parcours de ses stagiaires. Il suivra ses stagiaires afin de créer une dynamique tout au long du parcours et d'entretenir la motivation et l'engagement de chaque stagiaire dans sa formation qui s'étale sur plusieurs mois.

##### **c) Phase d'accompagnement**

La phase d'accompagnement, d'une durée de 2,5 jours, vise à soutenir le stagiaire individuellement en situation de travail au sein de son entreprise, pour mettre en œuvre concrètement des méthodes et bonnes pratiques et rendre opérationnelles les connaissances théoriques acquises lors de la formation présentielle afin de réaliser des économies d'énergies sur site.

La phase d'accompagnement est adaptée en fonction du profil du stagiaire et des actions déjà mises en place dans l'entreprise en matière de maîtrise de l'énergie.

Le formateur-accompagnateur, grâce à son expertise, est un réel levier pour améliorer cette mise en pratique dans un temps imparti.

Cette phase ne se substitue pas à une éventuelle étude de faisabilité ou d'ingénierie.

#### **d) Modules complémentaires**

Une dizaine de modules complémentaires en lien avec l'efficacité énergétique pourront être développés sur des thématiques transversales, techniques ou sectorielles. Ces thèmes seront construits au regard des retours d'expérience des stagiaires suite à la phase d'accompagnement mais aussi en fonction de la remontée des besoins des différents secteurs industriels.

Les formations existantes devront être identifiées pour éviter les doublons. Les modules complémentaires devront présenter un intérêt par rapport à l'offre existante

Ces modules pourront être suivis par le stagiaire ayant suivi le parcours obligatoire ou par d'autres personnes de l'entreprise, si un parcours obligatoire complet a été validé. Les modules complémentaires auront une durée d'une 1/2 journée. Chaque stagiaire pourra avoir accès à au moins 1 module complémentaire dans la limite de 3 stagiaires pris en charge par le programme PRO-REFEI

#### 4.4 La communauté de référents énergie

Une plateforme dédiée au programme sera mise en place avec plusieurs objectifs :

- Dans sa partie extranet (partie privée), elle facilitera les échanges de documents dématérialisés entre le Porteur et les OPCA, entre le porteur et les organismes de formation, si besoin entre le porteur et les formateurs et permettra d'organiser le suivi des stagiaires (pour le formateur-tuteur et les différents formateurs), la mise à disposition de documents pour les stagiaires.
- Dans sa partie publique, elle présentera le rôle du référent énergie, le parcours de formation PRO-REFEI, et les conditions, modalités et informations pour y avoir accès.

En outre, cette plateforme constituera un outil au service du réseau des référents énergie et comprendra :

- un outil de veille technique et réglementaire sur les évolutions dans le domaine de la maîtrise de l'énergie (innovation ...) ;
- un outil d'animation et de support technique de la communauté des référents énergie formés.

De plus, cette plateforme servira également de support à la publication des résultats du programme.

L'animateur du réseau des référents énergie est support des formateurs-tuteurs et des formateurs-accompagnateurs.

Cette animation prend le relais du tutorat, à la fin de la phase d'accompagnement, auprès des référents énergie formés.

#### 4.5 Actions transverses

La bonne réalisation des orientations définies par le Programme nécessite la mise en place d'actions transversales comprenant la qualité.

Le programme met en place un dispositif de suivi qualité du programme et d'accompagnement des organismes de formation tenant compte des exigences réglementaires. Ce dispositif s'appuie notamment sur la sélection des organismes de formation, des formateurs-tuteurs et des formateurs-accompagnateurs ; la formation et l'animation des formateurs-tuteurs et des formateurs-accompagnateurs ; et sur l'évolution des formations.

#### 4.6 Les acteurs de la formation

##### a) **L'organisme de formation**

Les organismes de formation habilités assurent l'information et l'organisation de l'ensemble du parcours PRO-REFEI des stagiaires : promotion du programme, inscription en amont des formations, collecte des données entreprise-stagiaire, vérification des prérequis collectés, liens avec le formateur-tuteur pendant le MOOC, sessions MOOC-stage en présentiel-modules complémentaires, contact avec le formateur-accompagnateur, orientation du stagiaire tout au long de son parcours et notamment vers la plateforme, gestion pour le compte de l'entreprise de la partie administrative du parcours de formation, vérification de la complétude du dossier du candidat, les justificatifs de formation (tableau de bord), les tamponner et les signer.

##### b) **Le formateur-tuteur**

Le formateur-tuteur a pour mission de

- Assurer la conception avec l'organisme de formation du module présentiel et des modules complémentaires au regard du référentiel pédagogique
- Assurer l'animation de la formation présentielle et de la formation des modules complémentaires
- assurer la fonction de tuteur tout au long du parcours du stagiaire, depuis l'inscription jusqu'à la fin de l'accompagnement,
- Créer une dynamique et entretenir la motivation et l'engagement des stagiaires
- Créer les groupes de stagiaires pour les sessions planifiées par l'organisme de formation à la fin du MOOC.

Le formateur-tuteur est un formateur de l'organisme de formation ou un sous-traitant.

##### c) **Le formateur-accompagnateur**

Le formateur-accompagnateur accompagne le stagiaire individuellement en situation de travail au sein de son entreprise, pour mettre en œuvre concrètement des méthodes et bonnes pratiques et rendre opérationnelles les connaissances théoriques acquises lors du MOOC et de la formation présentielle afin de mettre en place un management de l'efficacité énergétique du site qui passe notamment par la réalisation d'économies d'énergie.

Le formateur accompagnateur est un formateur de l'organisme de formation ou un sous-traitant habilité par le Programme PRO-REFEI. La liste des formateurs-accompagnateurs habilités sera mise à disposition des organismes de formation habilités, qui contractualiseront avec le formateur-accompagnateur choisi. Chaque formateur accompagnateur accompagnera au maximum 40 stagiaires par an soit 100j/an.

Le contenu de la phase d'accompagnement, qui débutera par une première réunion sur site avec visite de celui-ci (kick-off) par le formateur-accompagnateur, sera adapté à l'avancement et à la spécificité de chaque personne accompagnée.

Le contenu personnalisé de l'accompagnement sera co-construit entre le stagiaire, le formateur-tuteur et le formateur-accompagnateur à partir d'une liste préétablie et du pré-diagnostic/de l'audit/des documents relatifs à l'ISO 50001 (revue énergie, objectifs et plan d'actions, revue management).

Il anime la phase d'accompagnement d'un point de vue pédagogique et pratique.

Il établit à la fin de la première réunion de travail en accord avec le stagiaire et sa direction, le plan d'actions, les délais et le calendrier de mise en œuvre avec des points d'étapes.



## 5- OBJET DE LA CONSULTATION

### 5.1. Objet du cahier des charges

Pour répondre aux enjeux précédemment cités, l'ATEE souhaite identifier des organismes de formation et des formateurs-tuteurs en capacité de réaliser les actions décrites ci-dessous. Cette liste n'est pas exhaustive ; il est attendu de l'organisme de formation et du formateur-tuteur qu'il soit force de propositions.

### **ROLE DE L'ORGANISME DE FORMATION**

#### 5.2. Communication

L'organisme de formation habilité relaie la communication relative au Programme PRO-REFEI afin de contribuer activement à l'objectif de 3000 référents énergie formés d'ici décembre 2020, selon le plan de communication défini et les outils fournis par l'ATEE.

#### 5.3. Programmation

L'organisme de formation propose une programmation des sessions présentielle à l'ATEE qui s'assure d'une cohérence du déploiement au niveau national. Si besoin, l'organisme de formation proposera d'autres dates pour ne pas avoir des sessions concurrentes à des mêmes dates et lieux sur demande de l'ATEE.

#### 5.4. Point d'entrée de la formation

L'organisme de formation est le point d'entrée dans la formation pour l'entreprise.

L'entreprise choisit, parmi la liste des organismes de formation habilités pour dispenser le programme de formation PRO-REFEI, un organisme de formation.

L'entreprise, avec l'appui de l'organisme de formation fait une demande de prise en charge des coûts pédagogiques de la formation auprès de son OPCA dans la limite de 3 parcours par entreprise (n° SIREN).

Dès validation de la prise en charge par l'OPCA, l'entreprise peut inscrire entre un à trois stagiaires au programme de formation PRO-REFEI via l'organisme de formation. Elle peut également inscrire d'autres stagiaires au programme de formation ; dans ce cas, les coûts pédagogiques ne sont pas pris en charge par le Programme PRO-REFEI.

L'organisme de formation procède à l'inscription des stagiaires par le biais de la plateforme informatique PRO-REFEI et leur propose des dates pour la session du MOOC, le stage présentielle et la réunion de démarrage sur site de la phase d'accompagnement.

Il précise, dans la mesure du possible le nom du formateur-tuteur en charge des stagiaires et le nom du formateur-accompagnateur.

Une fois la date de formation présentielle déterminée, les stagiaires sont invités à suivre le MOOC.

#### 5.5. MOOC

L'organisme de formation fait le lien entre les stagiaires, l'entreprise et la plateforme MOOC. Il peut y avoir plus de trois salariés par entreprise (SIREN) qui effectuent la formation MOOC.

L'organisme compose des groupes de 8 à 15 stagiaires et attribue à chaque groupe un formateur-tuteur.

#### 5.6. Formation présentielle

L'organisme de formation organise les sessions de formation selon les directives de l'ATEE en lien avec le formateur tuteur.

Si le nombre de stagiaires est inférieur à 8 par session, l'organisme de formation propose une solution au stagiaire (orientation sur une autre session ou un autre organisme de formation).

#### 5.7. Accompagnement

L'organisme de formation choisit pour chaque stagiaire un formateur accompagnateur en fonction des calendriers de chacun.

L'organisme de formation s'assure que chaque formateur accompagnateur suive au maximum 40 stagiaires par an, soit 100j/an. L'organisme de formation répartit les stagiaires entre les accompagnateurs avec qui il travaille.

#### 5.8. Gestion administrative

L'organisme de formation vérifie :

- les prérequis
- la complétude du dossier du candidat,
- les justificatifs de formation (tableau de bord), il les tamponne et les signe,
- facture l'OPCA ou l'entreprise en joignant les justificatifs de formation (tableau de bord...).

L'organisme de formation fait le suivi du parcours de formation de chaque candidat inscrit chez lui et dépose un état de suivi sur la plateforme.

Il informe l'OPCA et l'ATEE en cas de difficultés.

### **LE ROLE DU FORMATEUR-TUTEUR PARTIE TUTORAT**

Le formateur en charge du présentiel assurera la fonction de tuteur tout au long du parcours, de l'inscription à la fin de l'accompagnement, de ses stagiaires afin de créer une dynamique et d'entretenir la motivation et l'engagement de chaque stagiaire dans sa formation qui s'étale sur plusieurs mois.

Il fait le lien entre les différents stagiaires et entre les stagiaires et leur formateur-accompagnateur.

Il rassemble l'ensemble des besoins exprimés par les stagiaires en matière de formation référent énergie non prévus par le Programme PRO-REFEI pendant le MOOC, la formation présentielle et l'accompagnement dans l'objectif de proposer des thématiques pour les modules complémentaires.

Il propose à chaque stagiaire un calendrier pour l'ensemble de son parcours, du MOOC à la fin de l'accompagnement, en appui avec l'organisme de formation et le formateur-accompagnateur.

#### 5.9. MOOC/formation présentielle et accompagnement

Il coache et anime le réseau de ses stagiaires (point tel, conf call, classe virtuelle...) tout au long du parcours.

Il analyse l'avancement de l'apprentissage des stagiaires tout au long du MOOC (visionnage des vidéos, résultats aux exercices pratiques intermédiaires, niveau d'apprentissage, les résultats du test final à la fin du MOOC afin de déterminer si le candidat peut ou non suivre la formation présentielle). Si le stagiaire ne réussit pas le test à la fin du MOOC, le formateur-tuteur lui propose une nouvelle session pour le MOOC et/ou l'accompagne sur des temps de tutorat individuels.

Il est le lien entre l'organisme de formation, le formateur accompagnateur et le stagiaire.

#### 5.10. Gestion administrative

Il collecte le maximum d'informations sur l'entreprise et le stagiaire afin de les mettre à disposition du formateur accompagnateur notamment l'audit/pré diagnostic/les documents relatifs à l'ISO 50001, notamment via la plateforme PRO-REFEI.

Il gère les difficultés et fait des points réguliers à l'organisme de formation.

En cas de difficulté complexe, il informe l'organisme de formation dans les plus brefs délais.

Il collecte l'ensemble des justificatifs de formation.

Il complète le tableau de bord de chaque candidat.

A la fin de l'accompagnement, il réalise un bilan pédagogique auprès de chaque stagiaire sur l'ensemble du parcours de formation multimodal. Il réalise une synthèse de l'ensemble des bilans.

### **LE ROLE DU FORMATEUR-TUTEUR PARTIE FORMATION PRESENTIELLE OBLIGATOIRE ET MODULES COMPLEMENTAIRES FACULTATIFS**

#### 5.11. Formation présentielle et modules complémentaires

Le formateur tuteur pour la partie formation présentielle conçoit, avec l'appui de l'organisme de formation, et dispense le programme de formation présentielle obligatoire de 2 jours de préférence consécutifs. Il peut faire appel à l'expert pédagogique du programme PROREFEI pour appuyer sur les choix pédagogiques.

Dans le cadre de la démarche qualité du programme PROREFEI, il transmet à l'expert pédagogique l'ensemble du déroulé pédagogique pour validation de sa conformité au référentiel de formation et met à disposition les supports associés.

Il dispense également les modules complémentaires.

Il anime les sessions de formation présentielle et des modules complémentaires.

#### 5.12. Evaluation

Le formateur tuteur évalue à la fin de la formation présentielle et des modules complémentaires les compétences acquises par chaque stagiaire et mène une enquête de satisfaction.

Il rédige une synthèse des évaluations et de l'enquête de satisfaction avant de la faire valider par l'organisme de formation et de la déposer sur la plateforme PRO-REFEI.

Il fait remonter les besoins en formation référent énergie exprimés par les stagiaires dans l'objectif de proposer des thématiques pour les modules complémentaires.

#### 5.13. Gestion administrative

Le formateur tuteur complète les justificatifs de formation (tableau de bord du stagiaire) et les dépose sur la plateforme PRO-REFEI.

Il vérifie les prérequis et collecte l'ensemble des documents nécessaires pour la phase d'accompagnement...

#### 5.14. Missions attendues du formation-tuteur

Les compétences attendues de l'organisme de formation et de son formateur-tuteur sont entre autres :

- Etre disponible tout au long du parcours des stagiaires
- Suivre et accompagner les stagiaires du MOOC à la fin du parcours (facultés d'accompagnement, de suivi, de déploiement des moyens nécessaires pour mener le candidat jusqu'au bout du parcours)
- Evaluer le niveau et la progression du stagiaire à la fin de l'accompagnement lors d'un bilan pédagogique
- Evaluer la progression du candidat à la fin de chaque étape : enquête de satisfaction, évaluation des compétences du stagiaire
- Définir un parcours personnalisé avec des modules complémentaires
- Assurer l'animation du stage présentiel et des modules complémentaires le cas échéant en veillant à l'acquisition des différents savoirs et savoir-faire
- Proposer un planning de sessions entrant dans le calendrier de l'ATEE
- Utiliser les outils pédagogiques prévus pour la formation
- Démontrer, expliquer, prouver, apporter des précisions
- Répondre à la diversité des situations de formation, de tutorat
- Conseiller sur les objectifs du plan d'actions du stagiaire
- Communiquer avec différents acteurs
- Synthétiser des informations et les restituer

### 6- CADRAGE FINANCIER

La prestation est financée par l'OPCA, sous réserve de validation de la proposition financière établie par stagiaire, au taux journalier global.

Le coût de la prestation doit inclure toutes les charges qui peuvent incomber au prestataire (frais d'impression, frais de déplacement, ingénierie de formation, animation de formation, tutorat, gestion administrative...).

### 7- CONTENU DE LA PROPOSITION

Cet appel à projet a pour objectif d'habiller les organismes de formation et leurs formateurs-tuteurs chargés de la formation et du suivi des stagiaires dans le cadre du Programme PRO-REFEI.

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous lors de la formulation de sa proposition.

Le candidat explicitera, de manière très précise, la prestation préconisée pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges.

Les candidats rédigeront les informations demandées sur le formulaire de réponse fourni en **annexe 1 : dossier de candidature des organismes de formation et de leurs formateurs-tuteurs**

**Seules les réponses respectant le format de ce formulaire de réponse seront analysées.**

## 8- PROCEDURE DE L'APPEL A PROJET

Les offres doivent être adressées par e-mail à [K.maillard@atee.fr](mailto:K.maillard@atee.fr)

**Au plus tard le 20 juillet 2018 (16h) par mail**

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

L'objet du mail devra préciser : « Réponse à appel à projet habilitation d'organismes de formation et de leurs formateurs-tuteurs Programme PRO-REFEI ».

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de la société.

L'offre et les prix proposés doivent être écrits très lisiblement.

## 9- SELECTION DES ORGANISMES DE FORMATION ET DE LEURS FORMATEURS TUTEURS

### 9.1 Etapes et calendrier de sélection

Période échéance	Etapes
25/06/2018	Lancement de l'appel à projet
<b>20/07/2018</b>	<b>Date limite de réception des propositions</b>
27/07/2018	Notification de la pré sélection pour les auditions
<b>31/08/2018</b> <b>4/09/2018</b> <b>5/09/2018</b> <b>6/09/2018</b> <b>7/09/2018</b>	Pour les Organismes de formation : habilitation sur dossier et sous réserve de l'envoi des programmes pédagogiques pour les 2j de formation présentielle mi-octobre. Le cas échéant, audition entre le 31/08 et 07/09 suivant les besoins Pour les formateurs-tuteurs : auditions entre le 31/08 et le 07/09
A partir du 18/09/2018	Notification de la décision
<b>Septembre/Octobre</b>	<b>Contractualisation</b>
<b>Entre fin septembre et mi-octobre</b>	<b>Formation de formateurs : obligatoire pour tous les formateurs-tuteurs habilités</b>

### 9.2 Critère de sélection des prestataires

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

Critères	Notation /100
Reformulation de la demande – compréhension du contexte et de la demande, des enjeux, des objectifs et du contenu du projet	5
Références qualifiées de l'OF dans le secteur industriel	10
Références de l'OF dans l'énergie, expertise technique (Thermodynamique, Notions de base énergie, Systèmes énergétiques, Factures énergétiques, Bilan énergétique, Marché énergétique, Démarche MDE, Actions d'économie d'énergie)	20
Référence de l'OF en ingénierie pédagogique et de formation (programme de formation, modalités de formation multimodale, évaluation, supports...)	20
Utilisation d'une plateforme de type LMS	5
Promotion/communication envisagée autour du Programme	10
Offre financière par stagiaire (forfait tutorat + présentiel)	5
Capacité de coordination / communication avec les acteurs du Programme	5
Couverture territoriale	-
Capacité de l'OF à organiser un nombre conséquent de sessions par an	10
CV des formateurs-tuteurs (expérience technique en industrie, expérience en formation et en tutorat)	10

### 9.3 Validation de la sélection des prestataires

La sélection des organismes de formation et de leurs formateurs-tuteurs retenus sera réalisée par un comité pédagogique composé de membres de l'ATEE de l'ADEME et de la DGEC, sur la base des critères ci-dessus.

Le comité pédagogique, qui se réunira le 17 septembre 2018, se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues et s'engage à garder confidentielles les offres reçues. Il se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les organismes de formation et leurs formateurs-tuteurs non-retenus ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision.

L'ATEE ne sera engagée qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées (voir paragraphes 10.1, 10.2 et 10.3).

L'offre et les prix proposés doivent être écrits très lisiblement.

## 10- SELECTION DES ORGANISMES DE FORMATION ET DE LEURS FORMATEURS TUTEURS

### 10.1 Conditions d'habilitation définitive

Les organismes de formation et les formateurs-tuteurs retenus seront « habilités sous réserve » de fournir des schémas pédagogiques / programmes valables et validés par le comité pédagogique mi-octobre 2018.

En effet, le référentiel de formation, qui aura été établi en juillet 2018 sera fourni aux organismes de formation présélectionnés. Les organismes de formation et formateurs-tuteurs auront jusqu'à début octobre pour envoyer leur proposition pédagogique. Les formations présentiellees sont prévues au démarrage début novembre 2018.

L'ensemble des formateurs-tuteurs devra participer obligatoirement aux formations de formateurs organisées entre fin septembre et mi-octobre.

### 10.2 Contrat d'habilitation

Un contrat d'habilitation sera établi entre l'ATEE et le prestataire retenu en précisant notamment les rôles et engagements de chacune des parties prenantes.

Ce contrat précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve de validation des prestations par l'ATEE.

La signature par les parties de ce contrat vaudra habilitation du prestataire retenu pour la mission correspondante pour une durée de maximum de 2,5 ans, sachant que le comité pédagogique peut, à tout moment, en cas de non-respect du contrat, procéder au retrait de l'habilitation du prestataire. La convention prévoira un minimum de sessions à organiser par an.

### 10.3 Respect des engagements

Les organismes de formation et les formateurs-tuteurs s'engagent à respecter les points suivants :

- Respecter le Programme PRO-REFEI
- Etre référencé DATADOCK ou à tout nouveau référencement lié à la réforme de la formation professionnelle
- Communiquer les informations nécessaires à l'ATEE
- Respecter la confidentialité des informations communiquées

L'habilitation peut être retirée à tout moment par le comité pédagogique en cas de fausse déclaration, de non-respect des engagements du contrat d'habilitation. Les décisions du comité pédagogique ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

*En cas de difficultés de compréhension du présent document, vous pouvez contacter :*

Karine Maillard

Email [k.maillard@atee.fr](mailto:k.maillard@atee.fr)

**ANNEXE 1**

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA**

**SELECTION DES ORGANISMES DE FORMATION ET DES FORMATEURS-TUTEURS**

**POUR LE DISPOSITIF PRO-REFEI**

ATEE - 47 avenue Laplace - 94117 Arcueil cedex – Standard 01 46 56 91 43 – Fax 01 49 85 06 27

**Energie Plus : Rédaction** 01 46 56 35 44 – **Abonnements-Adhésions** 01 49 85 06 27

**Manifestations** 01 46 56 35 41

Site web : [www.atee.fr](http://www.atee.fr)

Association Loi 1901 - SIRET 315 062 786 00027 - Code NAF 7022 Z - TVA FR 00315062786





## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Association Technique Energie Environnement  
(ATEE)**

**Habilitation des organismes de formation et des formateurs-tuteurs pour le  
dispositif PRO-REFEI**

**Date d'émission : 27 juin 2018**

**Contact :**

Karine Maillard  
k.maillard@atee.fr  
Tel : 01 46 56 91 43

1- IDENTITÉ

**Raison sociale :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Téléphone :**

**Mail :**

**N° SIRET :**

**Date de création :**

**Nom du dirigeant :**

**Effectif salarié (ETP) :**

**Activités et secteur d'activité :**

2- REFORMULATION DE LA DEMANDE ET COMPREHENSION DU CONTEXTE

**Décrivez votre compréhension du contexte et de la demande, des enjeux, des objectifs et du contenu du projet. Précisez les moyens de coordination envisagés avec les acteurs du dispositif. (25 lignes maximum Calibri 11)**

**3- REFERENCES QUALIFIEES DANS L'INDUSTRIE**

Listez ci-dessous les actions et/ou études conduites dans des entreprises industrielles ces 3 dernières années

Entreprise	Dates	Taille	Secteur d'activité	Types actions et/ou études (audit, étude de faisabilité, accompagnement SME...) et leur durée	Objectifs de la mission /descriptif de l'action	Modalités pédagogiques / méthodologie de travail	Formateur tuteur qui était en charge du projet

**4- REFERENCES SUR DES THEMATIQUES DE MAITRISE DE L'ENERGIE**

Listez ci-dessous les actions/études conduisant à la maîtrise de l'énergie mises en place par votre organisme ces 3 dernières années

Entreprise	Dates	Taille	Secteur d'activité	Types actions et/ou études (audit, étude de faisabilité, accompagnement SME...) et leur durée	Objectifs de la mission /descriptif de l'action	Modalités pédagogiques / méthodologie de travail	Système étudié (vapeur, air comprimé, froid, séchage, four, procédé...)	Formateur tuteur qui était en charge du projet

5- REFERENCES DE L'OF EN INGENIERIE PEDAGOGIQUE ET DE FORMATION

**Décrivez, à travers quelques expériences / actions de formation, votre démarche et approche en matière d'ingénierie pédagogique et de formation (élaboration d'un programme de formation, définition et variétés des modalités d'animation, dont multimodale, évaluation, rédaction supports...)** (10 lignes maximum Calibri 25) – *possibilité de joindre quelques exemples de livrables attestant vos références*

6- UTILISATION DE PLATEFORMES DE TYPE LMS

**Avez-vous déjà utilisé une plateforme internet de type LMS ? Si oui décrivez-la** (5 lignes maximum Calibri 11)

7- CV DE L'EQUIPE

Nom	Rôle dans le projet	Références/expériences/ expertises techniques en matière de maîtrise de l'énergie*, expertise pédagogique
	Pilote de projet	
	Réfèrent administratif	
	Formateur tuteur (préciser l'expérience en matière de tutorat/accompagnement)	
	Formateur tuteur (préciser l'expérience en matière de tutorat/accompagnement)	
	...	

\*expertise technique : Thermodynamique, Notions de base énergie, Systèmes énergétiques, Factures énergétiques, Bilan énergétique, Marché énergétique, Démarche MDE, Actions d'économie d'énergie)

8- PROMOTION / COMMUNICATION AUTOUR DU DISPOSITIF

**Décrivez les moyens de communication et de promotion du dispositif aux entreprises que vous envisagez pour ce dispositif (25 lignes maximum Calibri 11)**

9- OFFRE FINANCIERE

Quelle est votre offre financière par stagiaire pour les prestations suivantes ?

*Forfait tutorat tout au long du parcours du stagiaire :*

*Formation stage présentiel :*

10- TERRITOIRE COUVERT

Listez les régions que vous êtes en mesure de couvrir :

11- CAPACITE A ORGANISER UN NOMBRE CONSEQUENT DE SESSIONS PAR AN

**Décrivez votre capacité à organiser un nombre conséquent de sessions par an** : ressources humaines, nombre de salles de formation d'une capacité de 8 à 15 stagiaires, nombre de PC à disposition des stagiaires et autres moyens techniques, nombre de stagiaires pouvant être tutorés annuellement au vue de votre plan de charge...(10 lignes maximum Calibri 25)